



Envoyé en préfecture le 28/06/2017  
Reçu en préfecture le 28/06/2017  
Affiché le  
ID : 029-212902209-20170612-20170612\_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

## VILLE DE PONT-L'ABBÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

Date de convocation : <b>2 juin 2017</b>	
Date d'affichage de l'ordre du jour <b>2 juin 2017</b>	
Nombre de conseillers :	
En exercice	<b>7</b>
Présents	<b>6</b>
Votants	<b>6</b>
N° de la délibération : 20170612-01	
Codification : 7.10 – Décisions budgétaires -	
<b>OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA CAISSE DES ECOLES.</b>	
Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 26 juin 2017 Le Président	

L'an **deux mille dix sept**, le **douze juin**, à douze heures quinze, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane **LE DOARE**, Président.

Etaient présents :

M. Stéphane **LE DOARE**, Maire,

M. Eric **LE GUEN**, adjoint chargé des finances, du budget, de l'administration générale, du personnel et de la sécurité, Mme Marina **LE MARC**, directrice de l'école maternelle de Kérarthur, Mme Sylvie **GRAULLEAU**, directrice de l'école maternelle de Lambour, M. Marc **ARRIVE** directeur de l'école maternelle de Merville et M. Yannick **GLOAGUEN** directeur de l'école élémentaire Jules Ferry.

Mme Sylvie **GROLLEAU** a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur **Le Président** expose :

Le Compte Administratif 2016 de la Caisse des Ecoles est arrêté :

- à la section de fonctionnement, à la somme de :

- **34.404,01 € en dépenses**

et

- **34.404,01 € en recettes**

En section de fonctionnement, la subvention du budget principal de la Commune, versée après le règlement de la dernière facture de l'année, permet d'équilibrer les dépenses.

- à la section d'investissement, à la somme de :

- **0,00 € en dépenses**

et

- **2.974,62 € en recettes.**

L'exercice en section d'investissement se solde par un excédent cumulé de **2.974,62 €.**



Envoyé en préfecture le 28/06/2017

Reçu en préfecture le 28/06/2017

Affiché le

ID : 029-212902209-20170612-20170612\_01-DE

Le document est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal.

**Le Conseil d'Administration,**

**Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 tel que proposé, ainsi que le Compte de Gestion du receveur municipal conforme aux écritures comptables de la Caisse des Ecoles.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE PRESIDENT,**

